DEUX SOUS LE NUMERO

PREMIERE ANNEE, No. 51

LE MADAWASKA

a Cie d'Imprimerie du Madawaska — EDMUNDSTON, N. B. 25 NOVEMBRE 1914 — G.-E. DION, Administrateur

La Commission Royale

Les rapports de la commission royale nommée pour faire une enquête complète relativement aux accusations proférées par M. L. A. Dugal, député, ont été publiés, la semaine dernière.

Nous nous contentons de donner aujourd'hui un résumé succinct de ces rapports, nous réservant le droit de traiter plus tard la question plus en détail.

M. Dugal avait porté deux actes d'accusation. Le premier était que l'honorable James Kidd Flemming par son agent (through the agency of) William H. Barry et sous le contrôle direct du dit James Kidd Flemming avait extorqué illégalement des détenteurs de limites à bois de la province la somme de cent mille dollars. Cette accusation ne mentionnait pas que cette somme avait été extorquée pour la caisse électorale. Elle laissait planer sur la tête de M. Flemming le doute que cette somme avait été empochée par lui. L'enquête a dissipé tout doute sur ce point. Il fut prouvé que certains détenteurs de limites à bois avaient fourni à la caisse électorale, mais que le premier ministre n'a pas touché un seul sou de cet argent. La commission d'enquête a trouvé M. Flemming non-coupable de cette grave accusation portée contre lui ("We therefore find him not guilty as charged.") Les commissaires enquêteurs ont trouvé que William H. Berry était coupable d'extortion et avait empoché la somme de $16,500. M. Berry est un libéral, un employé de l'ancienne administration que le gouvernement provincial actuel avait gardé à son service.

Le deuxième acte d'accusation était plus large et plus complexe. Il comportait plusieurs accusations. D'abord que la somme de $800,000 avait été détournée et employée à d'autres buts que celui de la construction du chemin de fer en question, le "Valley Railway". Sur ce point, le rapport de la commission dit que l'accusation de M. Dugal tombe à terre. De plus, la deuxième accusation comportait que des contracteurs avaient été forcés de payer et avaient payé de grosses sommes d'argent aux membres du gouvernement de la province en l'année 1912, avant d'obtenir leurs contrats. Lorsque des explications furent demandées à M. Dugal relativement à cette dernière accusation, il dit de son siège à la chambre, le 17 avril qu'il était informé et qu'il croyait pouvoir prouver que $10,000 avait été ainsi payée à l'honorable J. K. Flemming et $1,500 à l'honorable H. F. McLeod.

Quant à la somme de $10,000 le rapport des commissaires n'en fait pas mention, car aucune preuve ne fut apportée à ce propos. Quant à la somme de $1,500 l'accusation est non-fondée. La commission dit : "We beg to report that we find Hon. Mr. McLeod not guilty of the charge laid against him."

Monsieur Kennedy, un contracteur dit avoir donné à M. Flemming le 13 juin, 1912, la somme de $2,000 pour fins électorales. Il dit que M. Flemming lui avait parlé qu'il y avait une élection et qu'il devrait aider ; que le lendemain, il donna un paquet à M. Flemming contenant la dite somme. M. Flemming témoigne qu'il transmit le paquet au trésorier de la caisse électorale à Woodstock, sans voir, ni compter le contenu du paquet. Sur ce dernier point l'accusation est trouvée fondée. M. Flemming dans une lettre ouverte aux électeurs de la province défend sa position et invite M. Carvell à se présenter contre lui dans le comté de Carleton.

A part M. Flemming, pas un seul autre membre du ministère, ni du gouvernement est pris à parti. Ils sont tous exonérés.

Nous publions dans le présent numéro des articles de "La Presse", La Patrie" et "Le Devoir" concernant la dite enquête.

La Presse, Montréal.— Le lieutenant-gouverneur Wood a communiqué à la "Presse", hier, le rapport de la commission royale chargée de faire une enquête sur les accusations portées par M. L. A. Dugal, un membre de la législature provinciale, contre l'honorable J. K. Flemming, premier ministre du Nouveau-Brunswick, et contre l'honorable H. F. McLeod, ancien secrétaire provincial de cette province, ensuite membre de la chambre des communes comme représentant du comté d'York et actuellement commendant du bataillon du Nouveau-Brunswick qui est cantonné à Salisbury Plains, en Angleterre.

LES ACCUSATIONS

Il y a deux rapports distincts, comme il y avait deux accusations. L'une de ces accusations est que l'honorable M. Flemming a extorqué de l'argent aux détenteurs de limites à bois dans la province, par l'entremise de W. H. Berry, pour un montant total de $75,000. L'autre était que l'hon. M. Flemming et l'hon. M. McLeod avaient aussi extorqué de l'argent des entrepreneurs qui ont construit le chemin de fer appelé "Valley Railway".

Les commissaires déclarent, dans le rapport relatif aux limites à bois, que Berry a perçu de l'argent des marchands de bois, probablement pour ramasser un fonds électoral. L'honorable M. Flemming était au courant de ces agissements, mais il ne les avait pas ordonnés ni dirigés, de sorte qu'il n'est pas trouvé coupable.

Le rapport relatif au chemin de fer "Valley Railway" exonère l'honorable M. McLeod et déclare l'honorable M. Flemming coupable d'avoir obligé un entrepreneur à lui payer la somme de $2,000. Les commissaires disent que l'honorable M. Flemming n'a fait aucune menace à l'entrepreneur et que les conversations au sujet du paiement de l'argent ont eu lieu après l'octroi du contrat et avant que l'entrepreneur n'eût aucune idée d'obtenir le second contrat qui lui a été donné. Mais ils font remarquer que la coercition peut consister dans les liens résultant de la position relative des parties. Le fait que l'honorable M. Flemming était premier ministre de la province et que l'entrepreneur travaillait à la construction d'un chemin de fer provincial donnait beaucoup de force à la suggestion de l'honorable M. Flemming qu'une contribution électorale serait bien vue et transformait cette suggestion en un ordre. Les commissaires admettent cependant que le montant de la contribution ne fut pas mentionné et que cette contribution n'eut aucun effet sur l'obtention du second contrat par le même entrepreneur.

Les commissaires déclarent aussi hautement qu'ils n'ont constaté l'existence d'aucune preuve impliquant les autres membres du gouvernement dans la réception des contributions électorales.

LA "PRUDENTIAL TRUST"

Ils n'ont trouvé rien a redire aux rapports entre la compagnie Prudential Trust, les entrepreneurs et le gouvernement. Après avoir visité la ligne et après avoir examiné les livres, ils ont constaté que chaque sou de l'argent public qui devait être dépensé pour la ligne a été employé à cette fin, que le chemin de fer a été bien construit et qu'il est propre aux fins auxquelles il était destiné. Les commissaires ont trouvé que la compagnie avait maintenu une attitude correcte au point de vue des affaires et qu'elle avait été de bonne foi. Le gouvernement a aussi agi de bonne foi et dans l'intérêt du public, en construisant le chemin de fer.

Le rapport constate que W. H. Berry, le chef des mesureurs, n'a pas été désintéressé et a pris part aux pratiques peu scrupuleuses et corrompues de l'extorsion de l'argent. Non seulement, il a extorqué de l'argent pour le fonds électoral, mais il s'est même approprié une somme de $16,500. On a trouvé le reste de l'argent entre les mains de E. R. Teed, qui avait été choisi comme trésorier du fonds, et on l'a loué de sa conduite honnête. M. Teed avait pris $1,000 pour ses propres dépenses, avait donné $200 à la compagnie "Miramichi Lumber Company", qui avait agi comme agent du fonds, et avait dépensé $12. pour une place dans un coffre-fort ; il avait aussi fait quelques autres menues dépenses. Il entendait garder le reste pour les fins du parti politique du gouvernement.

Le gouvernement a pris en considération, hier, les deux rapports, qui sont très considérables, mais aucune décision n'a été arrêtée.

Défi de L'HON. M. FLEMMING

Dans une proclamation lancée aux électeurs de la province, l'honorable premier ministre Flemming déclare qu'il n'avait aucun soupçon que les contributions des détenteurs de limites à bois n'étaient pas volontaires et qu'il a donné instruction à E. R. Teed, le trésorier du fonds, de rendre aux donateurs tous les fonds qu'il a en mains. Il défend son administration des terres de la couronne et il défie M. F. B. Carvell, député du comté de Carleton, de résigner son siège au parlement fédéral, pendant que l'honorable M. Flemming résignera le sien à la législature. Il invite M. Carvell à le rencontrer devant les électeurs du comté, qui décideront entre eux deux.

Le Devoir

Le rapport de la Commission Royale nommée pour s'enquérir des accusations portées par M. L. A. Dugal, M. P. P., député de Madawaska, contre l'honorable J. K. Flemming, premier ministre du Nouveau-Brunswick, et John H. F. McLeod, autrefois Secrétaire provincial, a été publié hier soir.

Le rapport est double, une partie portant sur l'accusation que M. Flemming, par l'entremise de M. W. H. Berry, surintendant en chef des mesureurs de boid pour la province, aurait extorqué aux locataires de terre à bois des sommes s'élevant à $15 par mille ou à $75,000 en tout et une autre

(*Suite à la quatrième page*)

AVIS ! AVIS !

J'ai l'honneur d'informer le public d'Edmundston et des alentours que je viens d'ouvrir un atelier de **MARCHAND-TAILLEUR** à l'ancienne place de M. P. Fournier, (voisin du Grand Central Hotel).

Et j'ai le plaisir de vous dire que j'ai le plus beau choix en fait de

PARDESSUS ET HABILLEMENTS

pour automne et hiver et j'en ai pour tous les goûts, à des prix très modérés.

J'invite tous les anciens clients de M. P. Fournier et le public en général à venir me voir s'ils veulent avoir satisfaction garantie sur tous les rapports, et n'attendez pas trop tard pour faire votre choix. Je ferai aussi le pressage et repassage.

Donc en foule chez

J. H. NAP. GOSSELIN

Marchand-Tailleur

Edmundston, N. B.

Je fais les boutons aussi avec l'étoffe que vous apporterez pour costumes et manteaux.

CARTES D'AFFAIRES

Casier Postal "S" — Tél. 28-41
MAX. D. CORMIER
B. A. LL. B.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, -:- N. B.

A. M. CHAMBERLAND
B. A.
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC
Bureau : Grand Falls
St-Léonard, tous les jeudis de chaque semaine
Anderson Siding, le 15 de chaque mois.

Phone 11-
J. E. MICHAUD
B. A. LL. B.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, -:- N. B.

Téléphone, 29
STEVENS & LAWSON
Avocats, Notaires Publics
EDMUNDSTON, -:- N. B.

Phone 34
PIO H. LAPORTE
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, -:- N. B.

Casier Postal "S" — Tél. 46
A M. SORMANY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, -:- N. B.

DR Z. VEZINA
Ex-élève des Hôpitaux de Paris.
—Medecin spécialiste—
de l'Hôpital de Fraserville
Spécialité : Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.
Bureau : 151 rue Lafontaine
Fraserville, P.Q.
Tél. Kamouraska, No. 325.
Tél. National, " 619
Heures de Bureau :
10 hrs à 11.30 hrs a. m.
2 hrs à 5 hrs p. m.
Soir : 7 à 8 P.M.

J. A. GUY, M. D.
Medecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, -:- N. B.

Téléphone
LOUIS A. DUGAL
Contracteur Electricien
EDMUNDSTON, -:- N. B.

Casier Postal, 8 — Téléphone
JOHN J. DAIGLE
MARCHAND GENERAL
EDMUNDSTON, -:- N. B.
Casier Postal, 4 — Téléphone

A. E. THIBAULT
MARCHAND DE MEUBLES
Assortiment complet
EDMUNDSTON, -:- N. B.

J. A. DAIGLE
HOTELLIER
ANDERSON SIDING, -:- N B.

Téléphone, 18
J. A. RATTEY
Médecin-Vétérinaire
EDMUNDSTON, -:- N. B.

JOS A. GAGNE
PEINTRE DECORATEUR,
TAPISSEUR
Toujours en magasin : Peinture et Tapisseries
EDMUNDSTON, -:- N. B.

FIRMIN MICHAUD
Marchand de Liqueurs
ST-LEONARD, -:- N. B.

NEW VICTORIA HOTEL
Rue Victoria
Chambres confortables. Service de premier ordre.
Salles d'échantillons à la disposition des voyageurs.
S. J. BERNARD,
Edmundston, N. B.